



LE COMITE SYNDICAL DU « SIMAJE »  
DU PAYS DE LOURDES

SE REUNIRA LE

LUNDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021 à 18h30

Espace Robert Hossein  
19 avenue Alexandre Marqui  
65100 LOURDES

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour relatif à cette séance.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié au covid-19 et de l'instauration d'un couvre-feu de 18h à 6h depuis le 16 janvier 2021, il est fait application de dispositions dérogatoires concernant l'organisation de cette séance afin de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation physique.

Ainsi, le Comité syndical se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister, excepté la presse. Le caractère public de la séance sera toutefois réputé satisfait dès lors que les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

La séance sera ainsi rediffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lourdes, au lien suivant : <https://www.youtube.com/channel/UCzR6rGVB4SS4ZoslDlhcj1g>

Il y aura lieu de se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « déplacement professionnel ».

Le Président,



  
Thierry LAVIT

## **ORDRE DU JOUR**

### **I - ADMINISTRATION GENERALE**

1 - Modification de l'article 8 des statuts du SIMAJE relatif à la participation financière des membres

### **II - FINANCES**

2 - Débat d'orientations budgétaires 2021

### **III - SCOLAIRE PERI EXTRA SCOLAIRE**

3 - Convention de partenariat pour un engagement prospectif de la Réserve Naturelle Régionale du massif du Pibeste-Aoulhet pour l'année 2021

4 - Organisation scolaire 2021/2024

### **IV - DÉCISIONS PRÉSIDENT**

5 - Décisions du Président et du Bureau